

L'AUTOMNE : UN MOMENT PROPICE POUR LES PETITS RONGEURS

Entendez-vous la nuit des bruits dans les murs qui ressemblent à des grattements? Si c'est le cas, il est important de vérifier s'il y a présence de trous dans les fondations de votre résidence, d'excréments et d'urine dans vos armoires ainsi que d'empreintes sur les surfaces poussiéreuses. Cela signifie que des souris ou des rats ont élu domicile chez vous, et en plus de causer des dommages matériels, ces rongeurs peuvent être porteurs de maladies. La première intervention consiste à éliminer les points d'entrée en inspectant l'extérieur de votre maison et en colmatant toutes possibilités d'entrées.



Rendez aussi votre maison moins attrayante pour les rongeurs en évitant les lieux encombrés et que la nourriture et les déchets se retrouvent facilement accessibles. Plusieurs possibilités s'offrent à vous pour éliminer les intrus, votre quincaillier ou un spécialiste en extermination pourra vous conseiller de la meilleure méthode pour vous.

L'IMPORTANCE DE VOUS INSCRIRE AUX ALERTES CITOYENS



Nous vous rappelons qu'il est important de vous inscrire à notre nouveau système d'alerte automatisé « Alerte citoyen Ferme-Neuve » afin que nous puissions vous joindre lors de situation d'urgence. Vous ne pouvez pas le faire vous-même? Aucun souci, téléphonez simplement à l'hôtel de ville et nous allons le faire pour vous.

Pour nous joindre : 819 587-3400, poste 6221

Pour vous inscrire vous-même :

<https://municipalite.ferme-neuve.qc.ca/secure-civile/alerte-citoyen-ferme-neuve>



125, 12^e Rue, Ferme-Neuve QC J0W 1C0

Téléphone : 819 587-3400, poste 6221

Courriel : reception@munfn.ca www.municipalite.ferme-neuve.qc.ca



SEMAINE DE SENSIBILISATION DE LA SÉCURITÉ AUTOUR DES ÉCOLES

Mercredi dernier la Sureté du Québec, en collaboration avec les écoles de Ferme-Neuve, a mis en place un radar de vitesse spécial, format « sac à dos », pour sensibiliser les automobilistes circulant dans les zones scolaires à l'importance de réduire leur vitesse tout en augmentant leur vigilance. Ce « radar vivant » a été porté par quelques élèves de l'école de Notre-Dame-du-Saint-Sacrement qui ont ensuite remis un coupon de félicitations aux conducteurs exemplaires. Cette campagne de sensibilisation est déployée à la grandeur du Québec avec un objectif de réduction des accidents. Dans les zones scolaires, les trois principaux comportements de conduite dangereuse observés sont les excès de vitesse, les stationnements ou arrêts illégaux, ainsi que la distraction au volant.



LE 3 NOVEMBRE, ON FÊTE L'HALLOWEEN EN PATINS!



Vous recherchez une façon amusante et différente de prolonger les plaisirs de la fête d'Halloween? Nous vous invitons à venir patiner déguisés au Centre sportif Ben-Leduc, le 3 novembre prochain dès 18 h 15. Musique enlevante et bonbons seront bien sûr au rendez-vous Sortez vos déguisements rigolos et venez vous amuser en famille!



MOT DE VOTRE MAIRESSE

Bonne première lecture du nouveau Feuillet!

La municipalité a choisi de retirer la page *Ferme-Neuve vous informe* de l'Info de la Lièvre à la suite du changement de leur mode de distribution.

Nous espérons que l'envoi postal de notre bulletin municipal bimensuel permettra à tous nos citoyens de rester bien informés. Nous continuerons de publier les nouvelles de nos organismes, les événements spéciaux, les activités de loisirs et les informations provenant de la direction générale, des services d'urbanisme et de travaux publics.

Nous voulons vous rappeler qu'il est toujours possible de lire Le Feuillet, en version couleur, sur notre site Internet dans la section Vie municipale/documents.

Diane Sirard, mairesse

URBANISME

AVEZ-VOUS BESOIN D'UN PERMIS OU D'UNE DÉCLARATION DE TRAVAUX?

Lorsque vous effectuez des travaux sur votre propriété, assurez-vous d'en aviser la Municipalité. De façon générale, les travaux suivants ne nécessitent pas de permis, il suffit simplement de faire une déclaration de travaux (sans frais) :

- Modification d'un revêtement extérieur pour un même type de matériaux;
- Rénovation intérieure n'augmentant pas le nombre de chambres;
- Changement des portes et fenêtres si la dimension reste la même.

Le formulaire pour les déclarations de travaux est disponible sur notre site Internet.

QUAND FAIRE LA VIDANGE DES FOSSES SEPTIQUES?

La loi provinciale Q2r.22, concernant l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées, vous oblige à effectuer la vidange de votre fosse septique.

La fréquence varie comme suit :

- Pour les résidents permanents, tous les 2 ans.
- Pour les résidents secondaires, tous les 4 ans

Lorsque vous faites faire la vidange de votre fosse septique, n'oubliez pas d'apporter votre facture au bureau municipal, avant la fin de l'année en cours, afin que nous puissions mettre l'information dans votre dossier.

FORMATION GRATUITE SUR ORDINATEUR À FERME-NEUVE



Cette formation, qui s'adresse aux personnes de 50 ans et plus, sera faite autant sur un ordinateur que sur une tablette ou un téléphone intelligent. Elle vous permettra d'effectuer des recherches sur Internet, d'envoyer des courriels, de comprendre comment faire des transactions en ligne, d'utiliser les services en ligne et de mieux comprendre les médias sociaux. Pour de l'information ou pour vous inscrire : 819 440-2044 ou www.lagriffedalpha.org

NOS ORGANISMES

L'AFÉAS DE FERME-NEUVE DÉVOILE UNE PLAQUETTE DE TABLE AU PARC ROSINA AUBIN PICHÉ

Cette plaque honore l'AFÉAS de Ferme-Neuve qui depuis maintenant 57 ans se fait une mission de défendre les droits des femmes dans la société.



Rangée arrière, à partir de la gauche : Mme Sonia Lachaine, responsable des loisirs, sports, cultures et communautaires de la Municipalité de Ferme-Neuve, Mesdames Réjeanne Leblanc, Marie-Paule Quévillon, Lorraine Lanthier, Thérèse Brisebois, Rollande Millaire, Jeannine Dufour, Lucie Gagnon. Rangée avant : Mesdames Diane Doré, présidente, Lucie Demers, Pauline Leblanc et Pierrette Quévillon.

